

# Parc naturel de la Vallée de l'Attert



**Programme 2016**

*Olivier J*

## Grandes orientations stratégiques du parc naturel

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert ayant rédigé en 2015 son plan de gestion pour les dix prochaines années, les orientations stratégiques du parc vont suivre les objectifs stratégiques et opérationnels décrits dans ce plan.

Le premier appel à projets du programme Interreg VA Grande région aura lieu en janvier 2016. Plusieurs pistes de projets ont été lancées en 2015. Elles seront poursuivies en 2016 et des projets seront introduits en collaboration avec la FTLB, d'autres parcs naturels situés en Province de Luxembourg et de Liège, en Lorraine française et au Grand-duché de Luxembourg.

Suite à l'adoption du Décret wallon du 7 novembre 2007 organisant les Contrats de Rivière et de son arrêté d'application du 13 novembre 2008, les contrats de rivières doivent se regrouper par sous-bassin versant, ce qui signifie pour le CR Attert de former le CR Moselle avec le CR de l'Our et celui de la Haute-Sûre qui sont respectivement gérés pour le versant wallon par le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. La première étape est de former en 2016 une asbl reprenant l'ensemble des communes et partenaires sur le territoire concerné. Ensuite une convention de partenariat sera rédigée entre cette asbl et les trois parcs

naturels concernés afin que ces derniers assurent l'animation et la gestion des projets sur le terrain.

Le PNVA a obtenu la reconnaissance en tant qu'association environnementale dans la catégorie locale, à partir du premier janvier 2016 et pour une durée de six ans. Un plan d'action triennal sera introduit en 2016 à la Région wallonne afin d'obtenir des subsides qui seront disponibles à partir du premier janvier 2017.

## Principales collaborations (communales, intercommunales, régionales, internationales, associatives...)

### Au sein du territoire

Le PNVA reprenant une seule commune, il est très proche

- des élus et employés de la commune d'Attert
- des écoles
- des habitants
- des mouvements associatifs. Il fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements. Il répond également à des propositions faites par ces associations

L'équipe technique travaille en collaboration avec

- l'asbl Au Pays de l'Attert qui assure le volet « énergie » sur le territoire du PNVA

- la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert
- les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon
- le comice agricole d'Arlon qui couvre notamment le territoire d'Attert
- le Syndicat d'initiative du Val d'Attert
- le cercle ornithologique du Val d'Attert

### En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Membre de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail : marque Parc, sensibilisation, nature
- Collaboration avec le Cra Gembloux
- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et collaboration avec la FTLB
- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier
- Collaboration avec le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier pour la gestion de la marque « Régals de nos terroirs »
- Collaboration avec le PNHSFA et le PNHFE pour la mise en place du Contrat de Rivière Moselle et participation aux réunions des coordinateurs des CR wallons (sous réserve de la mise en place du CR Moselle)

- Participation aux réunions des CR de la Province de Luxembourg afin de définir une politique commune et des actions groupées
- Collaboration avec le Miroir des Festivals, le département du développement durable et le service technique de la Province de Luxembourg
- Collaboration avec le Life-Herbages
- Collaboration avec l'ULg Campus d'Arlon
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui réunit les acteurs du paysage

## **En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière**

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles...
- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel

- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange
- Participation au groupe de travail créé entre communes et agriculteurs belges et luxembourgeois
- Rencontres avec le Parc naturel de Lorraine et les deux parcs grand-ducaux

Le Parc naturel va également accueillir deux étudiants : Elodie Saur pour le suivi de son TFE en aménagement du territoire et Tanguy Salmon pour un stage de licence professionnelle en aménagement du territoire.

## 1. Restaurer et préserver la biodiversité

### 1.1. Connaître le territoire

- Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire :
  - ✓ Batraciens : inventaire dans les mares nouvellement creusées ou recreusées
  - ✓ Cincles plongeurs : contrôle des niochirs
  - ✓ Odonates : inventaire des espèces vivant à proximité des mares
  - ✓ Chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de l'Opération « Combles et Clochers »
- Mettre à jour de la base de données du système d'information géographique SIG
- Etudier la mise en place d'un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire

### 1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

- Définir les espèces menacées et les actions à mettre en œuvre en faveur de la préservation de leur habitat
- Gérer les invasives (faune et flore)
- Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire :
  - ✓ Distribution de haies
  - ✓ Opération Vergers en forme : recensement des vergers haute-tige, cours de taille des arbres fruitiers donnés dans les vergers communaux, entretien des vergers communaux
  - ✓ Promotion et soutien à l'embellissement floral des villages auprès des associations et des habitants
  - ✓ Aménagement écologique d'un terrain à Thiaumont rue de l'Orée du Bois : le terrain a été aménagé par la commune. Les plantations seront définies avec les habitants et subsidiées par le PCDN
  - ✓ Plantation des excédents de voiries

(Grendel, Chavée...)

- Mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs :
  - ✓ Aménagement didactique au verger Maya : installation d'une spirale à insectes, plantation de plantes mellifères...

### 1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

- Gérer les réserves naturelles existantes en collaboration avec les gestionnaires :
  - ✓ Réserve naturelle (RN) du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec un chantier transfrontalier en février et octobre, fauche mécanique annuelle, rédaction du rapport annuel concernant la gestion de la RN, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la RN
  - ✓ Carrière de Tattert : suivi des actions du Life Herbages « Actions prioritaires pour les pelouses et prairies en Lorraine et Ardenne méridionale ». En 2016, les travaux de restauration seront finalisés sur le haut de la falaise. Le Parc naturel s'associe à ce projet en continuant d'assurer l'entretien de la partie basse de la

carrière et de la falaise difficilement accessible aux gros engins. Le Parc naturel plantera également des haies d'espèces indigènes et mellifères aux endroits définis en collaboration avec le Life Herbages sur la partie haute. Le Parc naturel joue également le rôle d'intermédiaire entre la commune d'Attert et le projet Life Herbages

## 2. Protection des ressources en eau

Le PNVA est partenaire du Contrat de Rivière Attert (CRA) coordonné par la Maison de l'Eau de Redange. Les démarches sont également effectuées pour que le CRA intègre le CR Moselle. Certaines actions du CRA se retrouvent également dans l'axe « sensibilisation ».

### 2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

- Surveiller les cours d'eau
  - ✓ Mise à jour des points noirs sur les cours d'eau
  - ✓ Suivi du « Plan Inondation »
- Favoriser la libre circulation des poissons en levant les obstacles sur leur parcours (échelles à poissons)

## 3. Sensibiliser

- Impliquer le grand public :
  - ✓ En participant aux journées à thèmes : Journée Mondiale de l'Eau, Opération Communes et Rivières Propres, Nuit de la Chauve-souris, aube des oiseaux, 10<sup>e</sup> Rencontre entre acteurs de la rivière (CRA)...
  - ✓ En organisant régulièrement des conférences sur de multiples sujets
- Impliquer la commune dans la coordination de programmes communaux de préservation de l'environnement :
  - ✓ Plan Maya : mise en place de la gestion différenciée qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts publics la même intensité ni la même nature de soin. La gestion différenciée va aussi prendre en compte la problématique phytosanitaire et permettre une réduction de l'utilisation des produits. Le but de cette démarche est de tendre vers le zéro phytosanitaire sur les espaces verts de la commune. Cette forme de gestion a pour but de conserver l'intérêt écologique d'un espace vert, tout en permettant un développement en adéquation

avec l'utilisation du site. Un relevé de tous les espaces publics et de leur gestion doit être effectué et mis dans une base de données

- ✓ PCDN : suivi des 3 fiches projets introduites en 2015 : organisation d'une conférence sur les espèces invasives, plantations à la Leck, panneaux didactiques au parcours Vita.
- ✓ Organisation de l'Opération Communes et Rivières Propres

## 1. Gérer le paysage

### 1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

- Se doter d'un outil de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine paysager - la charte paysagère :  
La charte paysagère n'est pas encore en cours de réalisation sur le territoire du PNVA. La réalisation de cette étude est liée à l'obtention de subsides régionaux supplémentaires spécifiques à cette étude particulière.
- Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis au niveau environnement et urbanisme :  
La remise d'avis sur les permis d'urbanisation et d'urbanisme est réalisée par l'équipe de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne. Les avis environnement sont assurés par l'équipe technique PNVA.
- Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales et vice-versa
- Mettre en place un observatoire du paysage dans le cadre du TFE d'une étudiante à l'école normale ENCBW. L'action sera testée avec les

élèves d'une école secondaire sur les villages de Post, Attert et Nobressart.

## 2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

### 2.1. Valoriser les patrimoines

- Restaurer et promouvoir le petit patrimoine religieux
- Inventorier le petit patrimoine lié à l'eau

### 2.2. Améliorer le cadre de vie

- Aménager les entrées de villages :
  - ✓ Les entrées de villages de Nobressart et Nothomb seront analysées suivant un canevas comprenant 5 thèmes : le contexte paysager local et grand paysage, le contexte législatif, l'urbanisme, la mobilité, le petit patrimoine et le mobilier. Une carte et des photos seront également jointes pour une meilleure visualisation

## 3. Promouvoir les paysages

### 3.1. Sensibiliser les différents acteurs du territoire :

- Organiser des balades paysagères :
  - ✓ Une sensibilisation au paysage sera proposée par l'organisation d'une balade à thème lors du week-end des Paysages en collaboration avec le SI d'Attert.

## 1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

- Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-duché :
  - ✓ Recherche et mise en place de solutions aux problèmes de mobilité et d'épandage des effluents.
- Soutenir les actions du Comice agricole dans un esprit parc naturel
- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs notamment par la publication d'une nouvelle rubrique instaurée en 2015 dans le Courrier du Parc

## 2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

### 2.1. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

- Encadrer les producteurs pour l'adhésion à la marque
- Valoriser les produits « labélisés »
- Favoriser les circuits courts et la consommation locale

## 3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

### 3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

- Accompagner les initiatives des acteurs associatifs :
  - ✓ 6<sup>e</sup> tournoi de tennis de table pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert
- Accompagner des initiatives dans le domaine de la culture :
  - ✓ Lili Musique : Isabelle Begma choriste et éducatrice propose aux jeunes enfants une activité d'éveil musical à faire avec papa ou maman.

### 3.2. Inviter la culture sur le territoire

- Organiser la 19<sup>e</sup> édition du festival « Musique dans la Vallée »

### **3.3. Valoriser l'identité culturelle franco-mosellane**

- Coordonner les rencontres entre les écoles de la vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise

### **4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »**

#### **4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »**

- Inventorier les hébergements et en faire un relais d'informations mettant en évidence les richesses locales comme les sites naturels, les produits locaux, les événements culturels

#### **4.2. Promouvoir les modes de déplacements doux pour la découverte du territoire**

- Effectuer un entretien régulier des sentiers et chemins sur le territoire et du balisage

- Développer avec les acteurs touristiques des séjours à thème et de nouveaux itinéraires pour tout type de vélo et pour cavaliers

- Coordonner et promouvoir l'ensemble des itinéraires de promenade

#### **4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte**

- Elaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel (panneaux didactiques de découverte du territoire, circuits thématiques) :

- ✓ Panneaux didactiques dans le verger communal d'Attert : une série de 10 panneaux sur le thème de la nature seront installés en collaboration avec la pédagogie des octofun qui met en valeur les intelligences multiples.



## 1. Mieux faire comprendre le territoire

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire :
  - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers
  - ✓ Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes : Nuit des chauves-souris, Aube des oiseaux...
- Gérer et animer la scénographie de la Maison du Parc
- Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc
- Mettre sur pied un Centre de documentation (bibliothèque) :
  - ✓ Recensement de la documentation
- Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques
- Collaborer avec les autres parcs naturels pour réaliser des inventaires ou organiser des

formations (réseau d'observateurs, par exemple)

- Diffuser et intégrer le nouveau logo du parc sur les anciens supports

## 2. Amplifier la communication

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires...) sur les actions du Parc par :
  - ✓ l'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc
  - ✓ la mise en ligne d'un site internet dédié au Parc naturel et sa mise à jour
  - ✓ l'adaptation de l'offre aux nouvelles technologies : page Facebook...
- Organiser des événements de promotion du Parc (fête du Parc...)

## Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107  
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55  
parcnaturel@attert.be  
www.pnva.be



*Avec le soutien de :*



Wallonie

